

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8
Poste... 35 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

L'ECHO SAUMUROIS

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.
Réclamés... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT PAIÉES
De droit de refuser la publication
des insertions reçues et non payées
est restituée dans ce dernier cas
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

On s'abonne:

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Cie,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

24 Mars 1876.

Chronique générale.

Voci, d'après le Rappel, le texte de la déclaration de M. Dufaure relativement à la proposition Floquet pour la levée de l'état de siège :

« Le ministère actuel, en arrivant aux affaires, a trouvé une loi votée par la dernière Assemblée, une loi qui maintient jusqu'au 1er mai prochain l'état de siège dans quatre départements. »

« Cette loi attribue au gouvernement une responsabilité à laquelle il ne tient pas. »

« Le gouvernement ne demande pas mieux que de voir abolir l'état de siège. Il a délibéré sur la question de savoir s'il devait en proposer la levée avant le 1er mai. Il lui a paru difficile d'atteindre ce but, en raison des formalités à remplir dans les deux Chambres. »

« D'ailleurs, il a pensé que ce n'était pas un délai de deux ou trois semaines de plus qui importait, car il est absolument décidé à ne faire usage des armes que lui confère l'état de siège qu'au cas très-improbable d'absolue nécessité. »

« Cependant, la proposition est présentée. Si le gouvernement pensait qu'il y eût intérêt à ce qu'elle ne fût pas adoptée, il vous demanderait de la retirer. Mais il ne le pense pas. L'ordre le plus parfait règne en France. La proposition est sans aucun danger, et le gouvernement n'y fera aucune opposition. »

L'administration municipale de Bordeaux, nommée après le 24 mai, vient de donner collectivement sa démission par une lettre adressée au préfet de la Gironde et qui est ainsi conçue :

« Monsieur le préfet, »

« Les déclarations faites par le ministre devant les représentants du pays, en ce qui concerne la composition des municipalités, nous indiquent notre devoir. »

« Appelés, il y a plus de deux ans, par la confiance du maréchal, à gérer les intérêts de la ville de Bordeaux, nous avons été soutenus dans l'accomplissement de cette tâche par les sympathies et les encouragements des conservateurs de toute origine et de toute opinion. »

« Votre administration, Monsieur le préfet, nous a prêté, au nom de cette politique conservatrice qui avait inspiré la loi du 20 janvier 1874, et à laquelle vous êtes resté fidèle, le plus constant et le plus énergique concours. »

« Nous avons l'honneur de vous remettre notre démission en vous priant de vouloir bien la transmettre à M. le ministre de l'intérieur. »

« Veuillez agréer, Monsieur le préfet, etc. »

(Suivent les signatures.)

Sous ce titre : UNE FRAPPANTE VÉRITÉ, nous lisons dans l'Espérance du peuple :

Depuis que nous sommes en République, mille faits nouveaux, toujours plus graves et

toujours plus malheureux, toujours plus évidents, montrent et constatent la stagnation croissante des grandes affaires, l'abandon ou l'ajournement des entreprises de longue date, le chômage ou la cessation dans les immenses travaux, l'abaissement du vrai luxe remplacé par la camelote artistique et le cliquant industriel.

A toutes ces vérités accablantes, les républicains exaltés, et les forcenés radicaux, trop nombreux en notre pauvre France, opposent un aveuglement pitoyable ou une dénégation opiniâtre. Les uns ne veulent rien voir ni rien entendre; les autres veulent s'emparer du pouvoir, avec l'aide des masses exploitées et abusées, dussent-ils achever la ruine de leur pays.

Que de gens, à Paris et en province, républicains passionnés, dont les affaires sont en grande souffrance, cachent leur triste situation ou se la dissimulent en détournant les yeux des gouffres qui se creusent sous leurs pas.

On en est venu, comme nous l'avons dit tant de fois, à vouloir faire de l'ordre avec du désordre, des affaires avec une gêne générale ou des embarras inextricables et de grosses spéculations à échéances lointaines sans paix assurée.

On prétend marcher dans les voies du progrès universel et d'un enrichissement phénoménal, au milieu des ruines, malgré la plus désastreuse instabilité et en face d'éventualités terrifiantes.

Que nos lecteurs jettent un regard attentif sur le dernier compte rendu de la Banque de France pour l'exercice 1875.

Voici comment notre correspondant particulier apprécie la situation actuelle, après un lamentable exposé :

« D'après le rapport du conseil de régence, l'activité des affaires à l'intérieur serait moindre que ne le font supposer le développement de notre commerce extérieur et les plus-values d'impôts. Il y aurait en réalité une très-grande timidité, tout au moins beaucoup de circonspection chez les gens d'affaires dont la plupart n'oseraient pas s'engager dans des entreprises de quelque durée. »

« Nous verrons si la République, dans la voie où elle s'est engagée, suscitera les entreprises de longue durée. »

Quoi que puissent dire et faire les nouveaux fondateurs de la seconde République conservatrice, nuance centre gauche, le rouge pâle actuel ne sera pas de meilleur teint, de plus heureux effet ni de plus de durée que le rose sentimental de M. Buffet.

Pendant ce règne du centre gauche, bientôt emporté à son tour, les capitaux se rassureront de moins en moins, les justes alarmes vont grandir de plus en plus.

Les rapports préfectoraux, après le remaniement administratif, auront beau venir, comme toujours, bercer les nouveaux ministres d'espoirs chimériques, le niveau de la prospérité baissera, baissera toujours !

Les nuées déjà si sombres ne pourront que s'épaissir.

M. Maurice, le sénateur du Nord qui vient de mourir, avait été élu, au premier tour de scrutin, par 435 voix.

Aux termes de la loi organique du Sénat, M. Maurice ne sera pas remplacé de sitôt; il faut, en effet, pour que des élections aient lieu, que la moitié au moins de la députation d'un département vienne à man-

quer; or, le département du Nord compte 5 sénateurs.

Sa Majesté la reine d'Angleterre doit traverser prochainement la France pour se rendre en Allemagne. Elle sera accompagnée de la princesse Béatrix, de lady Churchill, de la marquise d'Ely, du major-général Ponsonby, du colonel Byng et de sir W. Jenner.

C'est le 27 mars prochain que Sa Majesté doit quitter Windsor. Elle traversera la Manche sur le yacht royal Victoria et Albert.

A Cherbourg, un train spécial, composé de la locomotive et de cinq voitures, attendra Sa Majesté, pour qui deux wagons-salons ont été récemment construits en Belgique, l'un de jour, et l'autre de nuit, et aménagés de tout le confortable nécessaire.

Ils serviront à la reine et à la princesse pendant leur voyage continental.

De Cherbourg, elles iront sans s'arrêter à Strasbourg par la ligne de l'Ouest, la Ceinture et la ligne de l'Est. Elles arriveront à Strasbourg vendredi à deux heures et demie de l'après-midi, et en partiront à quatre heures pour Baden-Baden.

La distance entre Cherbourg et Baden-Baden aura été ainsi accomplie en dix-huit heures.

La reine restera une semaine environ dans cette dernière ville; puis ira à Cobourg visiter le duc et la duchesse, pour retourner en Angleterre sur la fin d'avril.

Ce voyage sera organisé par les soins de M. Kanné, directeur des voyages de la reine d'Angleterre sur le continent.

LA QUESTION D'AMNISTIE.

Nous croyons devoir revenir sur la séance de la Chambre des députés dans laquelle a été soulevée la question d'amnistie.

Voici un extrait de cette séance :

M. Raspail père monte à la tribune. — J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Assemblée la proposition de loi suivante :

« Les soussignés, »

« Voulant effacer toutes les traces de la guerre civile, »

« Ont l'honneur de proposer le projet de loi suivant : »

« Art. 1er. — Sont amnistiés tous les condamnés pour actes relatifs aux événements de mars, avril et mai 1871. Les poursuites pour faits se rapportant auxdits événements sont et demeurent non avenues. »

« Art. 2. — Cette amnistie, pleine et entière, est étendue à tous les crimes et délits politiques et de presse, ainsi qu'à toutes les condamnations prononcées à l'occasion d'événements politiques depuis la dernière amnistie de 1870. »

Voix à droite. — Les noms ! les noms !

M. Gramier de Cassagnac fils. — Le Panthéon pour les assassins ! (Bruit à gauche.)

M. G. Périn. — Quand on appartient au parti qui a fait le 2 décembre, il faut être indulgent pour les assassins ! (Applaudissements répétés à gauche.)

M. Raspail père. — On demande les noms des signataires, les voici : Vincent Raspail, G. Périn, Barodet, Clémenceau, Lockroy, L. Blanc, Ordinaire, Floquet, Talandier, Germain Casse, Nadaud, Daumas, Raspail fils, Turigny, Duportal, Bouchet, Greppo,

Frébault... et toute la France. (Exclamations à droite.)

M. Margue. — J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Assemblée la proposition de loi suivante :

« Art. 1er. — Amnistie est accordée aux individus poursuivis ou condamnés pour crimes ou délits politiques et de presse, commis en France depuis la dernière amnistie. »

« Art. 2. — Il est mis fin à toutes poursuites, procédures ou recherches quelconques à raison des mêmes faits. » (Très-bien ! très-bien ! à gauche.)

M. Rouvier. — J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Assemblée la proposition suivante :

« Art. 1er. — Amnistie est accordée aux Français condamnés ou poursuivis pour crimes ou délits politiques commis tant à Paris que dans les départements depuis le 4 septembre 1870. »

« Art. 2. — Les effets de l'amnistie s'étendent aux individus condamnés pour arrestation illégale ou séquestration arbitraire lorsque les faits ayant motivé ces condamnations seraient connexes aux événements de septembre, octobre 1870, mars, avril et mai 1871. »

« Art. 3. — La présente amnistie ne s'applique pas à ceux qui, avant les crimes et délits sus-énoncés, avaient subi, pour faits non politiques, des condamnations à la peine de l'emprisonnement ou à une peine plus grande. » (Très-bien ! très-bien ! à gauche.)

M. Ricard, ministre de l'intérieur. — Le gouvernement repousse les propositions d'amnistie qui viennent d'être déposées. (Applaudissements à droite.) Il les combattra toutes énergiquement, qu'il s'agisse d'une amnistie générale ou d'une amnistie par catégorie. (Nouveaux applaudissements à droite.)

Cette résolution nous est inspirée par la ferme volonté de respecter les arrêts de la justice (applaudissements) et de maintenir le repos dont le pays a besoin, et aussi par cette pensée dont nous sommes profondément pénétrés que ce serait déshonorer le pays que d'admettre que ceux qui ont commis les crimes de la Commune sont des victimes de nos discordes civiles. (Vifs applaudissements à droite.)

Je demande l'urgence, parce que le pays est alarmé par de telles propositions; il faut les discuter, sans perdre ni un jour, ni une heure. (Nouveaux applaudissements à droite.)

M. Raspail père. — Le pays se tait devant vous, mais il raisonne juste. Il fait appel à l'amnistie, même pour les scélérats convertis. (Bruit.) Vous préchez un Dieu qui pardonne au repentir, de quelque crime qu'on se soit rendu coupable. Vous n'êtes donc pas chrétiens ? La haine est un vice, la colère est le commencement de la folie, et vous êtes des hommes sages.

Ce que nous demandons, c'est la paix et la concorde. Le pardon est la volonté du peuple et de Dieu.

On parle des crimes de la Commune. Nous avons, pour notre part, assisté à cette déplorable révolution. Nous en connaissons les auteurs, ils ne sont pas à Nouméa. (Bruit à droite.)

Les innocents qui se sont battus avec courage, vous les traitez plus durement que les ennemis ne nous ont traités. (Bruit à droite.)

M. Benjamin Raspail. — Ce sont les bonapartistes qui ont brûlé Paris. (Exclamations à droite.)



M. Raspail père. — Je vous appelle donc au pardon et je vous honore en l'espérant.

M. H. Brisson. — Je viens combattre l'urgence réclamée par le gouvernement. Dépositaire de la première proposition d'amnistie, le 43 septembre 1874, je ne suis signataire d'aucune des trois propositions nouvelles. C'est vous dire que j'ai pensé qu'en l'état nouveau de la question, la réflexion était nécessaire; je rends hommage aux auteurs de ces propositions qui n'ont pas réclamé l'urgence.

Et il me paraît singulier que, dans une question qui préoccupe tous les esprits, le ministère, en réclamant l'urgence, semble nous dire: « Il y a parmi vous des esprits impatientes qui réclament une étude mûrie; nous, qui sommes la patience et la sagesse même, nous demandons que la question soit tranchée, sans étude, par un vote sommaire. » (Rires à gauche.)

Dans cette attitude du gouvernement, je trouve une raison suffisante pour repousser l'urgence. La proposition d'amnistie s'est produite plusieurs fois pendant les cinq dernières années, et aucune commission n'en a écarté absolument la pensée; la discussion n'a jamais porté que sur la mesure et l'opportunité.

Je conclus donc, au nom de la bonne politique, au rejet de l'urgence; la question ne doit pas être tranchée *ab irato*, par un vote sommaire. Je vous demande de renvoyer les propositions à la commission d'initiative. (Très-bien! à gauche. — Aux voix!)

M. le ministre de l'intérieur. — La bonne politique, c'est celle qui assure et maintient le repos et la tranquillité dans le pays. (Applaudissements sur un grand nombre de bancs.) C'est surtout la bonne politique pour ceux qui veulent asseoir le gouvernement de la République. (Nouveaux applaudissements.)

L'honorable M. Brisson nous reproche de demander une solution sans délibération; mais alors pourquoi demandait-on, il y a deux jours, l'urgence sur la proposition relative à la levée de l'état de siège? (Très-bien! très-bien! à droite.) A quelles propositions refusez-vous l'urgence? A celles qui ne passionnent pas le pays. Or, en est-il une qui le puisse passionner davantage? Croyez-vous, d'ailleurs, qu'il soit humain de faire naître dans les familles des condamnés des espérances qui ne doivent pas, qui ne peuvent pas être réalisées? (Approbation à droite.)

En réponse à M. Raspail, j'ajouterai que nul ici, et dans le ministère moins qu'ailleurs, n'est animé de sentiments de haine ou de rancune implacable. Nous repoussons l'amnistie, mais nous ne sommes pas les adversaires des mesures de clémence individuelle. (Applaudissements.)

Cette œuvre de clémence, la dernière Assemblée l'avait entreprise, et le Président de la République, qui aujourd'hui a le droit de grâce, — et c'est le don le plus lourd, mais aussi le plus précieux que la Constitution lui ait fait, — saura en user en conciliant ses devoirs envers le pays avec les devoirs d'humanité. (Très-bien! très-bien!) Je persiste à demander l'urgence. (Applaudissements à droite. — Aux voix! aux voix!)

M. Floquet. — Il nous avait paru que l'urgence demandée pouvait être appelée « l'urgence du dédain. » (Bruit.) Si elle n'a pour but que de hâter le vote des propositions sans enlever à la délibération son caractère de maturité, nous ne nous y opposerons pas. (Rires à droite.) Vous êtes gais, messieurs, la question ne le comporte pas, cependant.

Si les trois propositions doivent être renvoyées à une commission spéciale qui en fera sortir un projet de loi, nous acceptons l'urgence.

M. H. Brisson. — Nous l'acceptons dans ces conditions.

M. Allain-Targé. — J'ai l'honneur de reprendre la proposition présentée à l'Assemblée nationale par MM. de Pressensé, André (de la Seine), Bardoux, Morin, Paul Bethmont et Laboulaye, relative à l'amnistie. Je demande aussi l'urgence pour cette proposition. (Applaudissements à gauche.)

M. le président. — Je pense que la Chambre entend joindre les quatre propositions. (Oui! oui!)

L'urgence est déclarée sur les quatre propositions qui seront renvoyées à une seule commission.

M. Benjamin Raspail dépose une proposition de loi ayant pour objet l'abrogation de la loi du 20 janvier 1874, relative à la nomination des maires.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance du 22 mars.

M. Allain-Targé monte à la tribune pour dire que les nouveaux députés n'ont pas eu une connaissance aussi complète que ceux qui ont fait partie de l'Assemblée nationale, des faits qui ont été reprochés aux déportés; que pour juger l'amnistie avec toute la gravité et toute l'indépendance qu'un semblable sujet comporte, il est absolument nécessaire que toute la série des documents recueillis à cet égard soient mis sous les yeux des députés. Cette proposition rencontre à gauche un certain murmure approbateur, mais M. Ricard, ministre de l'intérieur, est là qui veille.

M. Ricard, ministre de l'intérieur. — Je demande à la Chambre de suspendre son vote sur cette motion. Nous ne refusons certainement pas de mettre sous les yeux des députés tous les documents dont on vient de donner la nomenclature, et dont la lecture peut en effet être utile; seulement, je ne sais pas s'il s'en retrouvera un nombre suffisant pour que cette distribution nouvelle puisse avoir lieu.

Je ferai d'ailleurs remarquer que tous ces documents sont à l'Officiel, où il sera facile de les consulter.

Je demande donc qu'avant de prendre une décision, la Chambre attende que MM. les questeurs aient pu la renseigner sur les ressources dont disposent les archives.

Quant à réimprimer tous ces documents, ce serait chose impossible; on ne peut, d'ailleurs, retarder, par une voie détournée, une discussion dont la Chambre a reconnu hier l'urgence. (Très-bien!)

Mais, dit M. Allain-Targé, on pourra examiner rapidement les dossiers, les enquêtes, les documents dans chaque bureau; il y a des dossiers particuliers qui n'ont pas été publiés à l'Officiel et qu'il est surtout intéressant de connaître. Sait-on où sont ces dossiers seulement? A la questure, sans doute. Mais l'archiviste n'en sait rien lui-même!

— C'est bien vrai, s'écrie M. Georges Périn!

Que ce soit vrai ou pas vrai, M. Ricard insiste pour que le rapporteur fasse rapidement son rapport et qu'on en finisse avec l'amnistie pour ne point donner à des malheureux des espérances irréalisables.

M. Grévy a l'air de partager les sentiments de M. Ricard, il clôt habilement l'incident, sur lequel on prendra une décision demain. Mais, du fait, la nomination de la commission se trouvera ajournée.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

### CONVOCAION de l'Armée Territoriale.

Réunion du dimanche 2 avril 1876.

3<sup>e</sup> BATAILLON, 1<sup>re</sup> COMPAGNIE. — A Saumur, place du Chardonnet, vis-à-vis l'École de cavalerie, se réuniront les communes suivantes:

Parnay, Souzay, Chacé, Ariannes, Dampierre, Distré, Rou-Marson, Saint-Hilaire-Saint-Florent, Verrie, Bagneux, Varrains, Saumur sud (ville).

A Montsoreau, place de la Mairie, se réuniront les communes de: Fontevault, Turquant, Montsoreau.

Réunion du dimanche 9 avril.

3<sup>e</sup> BATAILLON, 2<sup>e</sup> COMPAGNIE. — A Brain-sur-Allonnes, se réuniront les communes de: Allonnes, Brain-sur-Allonnes, la Breille, Varennes-sous-Montsoreau.

Les six communes de Bourgueil qui forment le complément de la compagnie se réuniront le même jour à Bourgueil.

Réunion du dimanche 23 avril.

3<sup>e</sup> BATAILLON, 3<sup>e</sup> COMPAGNIE. — A Saumur, place du Chardonnet, se réuniront les communes de: Saumur (nord-est), Neuillé, Villebermier, Vivy.

A Saint-Martin-de-la-Place, se réuniront les communes de: Saumur (nord-ouest), Saint-Lambert-des-Lévées, Saint-Martin-de-la-Place, Saint-Clément-des-Lévées, les Rosiers.

A Longué, se réuniront les communes de Longué, Blou, Saint-Philbert, Jumelles, la Lande-Chasles.

Réunion du dimanche 30 avril.

3<sup>e</sup> BATAILLON, 4<sup>e</sup> COMPAGNIE. — A Noyant, se réuniront les communes de Moulherne, Auverne, Breil, Broc, Chavaignes, Chigné, Chalonnès-s.-le-Lude, Denezé, Genneteil, Lasse, Linère-Bouton, Meigné, Méon, Noyant, la Pellerine.

A Parçay, se réuniront les communes de Courléon, Vernantes, Vernoi, Parçay.

La quête faite mercredi soir, pendant le concert, par trois dames de notre ville, a produit 441 fr. 60 c.

Cette somme a été versée aussitôt à la caisse du Bureau de bienfaisance.

Les quêtes faites à domicile, pour secourir les pauvres, ont produit dans chaque paroisse, savoir:

Saint-Pierre.....	904 f. 75 c.
Saint-Nicolas.....	732 70
Nantilly.....	550 »
La Visitation.....	264 70
	2,452 45

Quête du 1 <sup>er</sup> concert.....	434 40
Quête du 2 <sup>e</sup> concert.....	441 60.

Total général..... 3,295 45

Ce chiffre est encore bien modeste pour soulager tous les pauvres inscrits sur la liste du Bureau de bienfaisance, et pour atténuer les effets de la réduction du crédit municipal.

Mercredi dernier, un triste accident est arrivé sur la ligne de la Vendée, à peu de distance de Montreuil-Bellay.

Un vieillard du pays, se rendant au château de la Treille pour demander l'aumône, s'aventura sur la voie, juste au moment de l'arrivée du train de midi 18 minutes.

La locomotive a tamponné le pauvre mendiant et l'a tué sur le coup, laissant son corps horriblement mutilé.

Depuis deux ans, époque de l'ouverture de cette ligne, c'est le troisième accident de ce genre, et tous les trois ont été produits dans un espace de quatre kilomètres environ.

La Compagnie du chemin de fer de Paris à Orléans a l'honneur de prévenir le public qu'elle vient de soumettre à l'homologation de l'administration supérieure une nouvelle édition de ses tarifs généraux de petite vitesse pour l'ensemble de son réseau.

Dans toutes les gares du réseau est déposé, à la disposition du public, un extrait de cette nouvelle édition, donnant les prix applicables aux transports en provenance ou à destination de chaque gare.

Les tarifs généraux qu'elle renferme, et qui seront applicables à dater du 25 mars courant, annuleront et remplaceront tous autres tarifs généraux de petite vitesse de la Compagnie actuellement en vigueur.

Ils ne comprennent pas l'impôt de 5 0/0 édicté par la loi du 24 mars 1874, lequel sera ajouté à la taxe.

Le 5 mai prochain s'ouvrira, à Quimper, le concours d'animaux reproducteurs et d'instruments agricoles, institué chaque année dans la région comprenant les départements des Côtes-du-Nord, du Finistère, d'Ille-et-Vilaine, de la Loire-Inférieure, de Maine-et-Loire, de la Mayenne et du Morbihan.

Il paraît que l'administration vient de donner des ordres sévères, afin que ses agents puissent visiter régulièrement les domiciles privés, afin de réprimer l'achat des allumettes de contrebande.

Tout particulier qui sera trouvé possesseur d'allumettes en fraude, ne fût-ce qu'un paquet, sera poursuivi et condamné à une amende qui pourra s'élever jusqu'à 3,000 francs.

Trois mille francs d'amende pour un paquet de six sous, voilà qui est raide!

Une cavalcade s'organise à Neuville (Vienne) pour samedi prochain.

On en dit déjà des merveilles. Le produit des quêtes qui auront lieu pendant le défilé est destiné aux pauvres. On ne saurait trop encourager le plaisir quand il a la charité pour but.

CONCOURS DU 4 MAI A ORLÉANS.

Nous avons annoncé, dit le Journal du Loiret, que l'exposition des beaux-arts ap-

pliqués à l'industrie promettait d'être brillante, et que la commission s'occupait activement de son organisation.

Ce n'est point la seule partie du programme qui sollicite les efforts des divers comités des fêtes.

Le concours de musique se prépare également avec une grande activité.

On sait que cette fête artistique est placée sous le patronage de l'Association des artistes musiciens et sous la présidence de M. le baron Taylor. Elle aura lieu le dimanche 4 mai, et comprendra un concours de musiques d'harmonie, d'orphéons et de fanfares.

Déjà les règlements ont été envoyés à toutes les sociétés chorales, harmoniques et fanfares des sept départements composant notre région, et de plus, aux départements d'Eure-et-Loir, Seine-et-Oise, Seine, Seine-Inférieure, Maine-et-Loire, Haute-Vienne, Vienne, Sarthe, Gironde, Mayenne et Nord et les adhésions commencent déjà à arriver.

La commission, qui s'est réunie samedi dernier, a décidé qu'il y avait lieu de tirer l'élite des sociétés de toute sorte, à concorder pour le concours d'excellence, dans chaque catégorie, un prix en espèces, indépendamment des médailles d'or, d'argent, de vermeil et de bronze, et des couronnes d'or qu'elle comptait décerner.

Elle a ainsi fixé les prix en espèces qui tiennent lieu aux sociétés qui les méritent d'indemnité de déplacement pour les longs parcours qu'elles sont souvent obligées d'effectuer:

Harmonies, 1,200 fr.;  
Orphéons et sociétés chorales, 1,000 fr.;  
Fanfares, 500 fr.

Avec de tels éléments, nul doute que le concours du 4 mai n'amène à Orléans d'excellentes sociétés.

NANTES. — Les journaux ont reçu de la Mairie la note suivante:

« M. Bellevaut, directeur du théâtre de Toulouse, qui avait accepté la direction du théâtre de Nantes, a retiré sa signature. »  
La direction est vacante de nouveau.

A ce sujet, l'Espérance du peuple fait de justes réflexions:

Nous avons bien des fois et depuis bien des temps prédit la chute de toutes les entreprises théâtrales. Pendant ces dernières années, quelques directions se sont soutenues par la vogue de ces folles opérettes et de ces comédies échevées avec lesquelles la plupart des auteurs lyriques dramatiques ont cru pouvoir battre monnaie à faire merveille.

Les plus grands amateurs de ces pièces de foire ont fini par en être écœurés. Comme elles avaient fait fuir toutes les familles amies des arts qui se respectent, mais ennemies de tout ce qui est scandaleux, quand on a voulu revenir aux genres sérieux et aux ouvrages littéraires, les habitués de M<sup>me</sup> Angot et de Fleur de Thé ou de la Belle Hélène, ont trouvé bien pâles, bien insignifiantes, la Dame Blanche ou la Fille du Régiment, la Juive ou la Reine de Chypre.

Chassée du théâtre par les immondices théâtrales du jour, l'élite des spectateurs en avait dépris le chemin. C'est ainsi que la tragédie, la comédie, le grand opéra, dont la foule se montrait naguère enthousiaste, ont bientôt vu se disperser l'affluence d'un instant attirée par la reprise des chefs-d'œuvre d'autrefois.

Il en est du goût musical comme de tous les autres penchants: quand l'esprit a été faussé, vicieusement perverti, ce qui est simple, grand, élevé et respectable, ne saurait captiver comme aux beaux jours des beaux arts et des belles lettres. On trouve tout ce qui n'est pas fortement épique, et endormant tout ce qui n'est pas extravagant et licencieux.

Les auteurs en renom ce sont d'ailleurs effrayés de voir de plus en plus leur affreux succès, afin de conserver cet immonde succès de gros sous, le premier de tous à leurs yeux. Le public des taminets, le public de passage, le seul qui demeurait un peu fidèle, s'est fatigué de voir toujours l'affiche les mêmes noms avec les mêmes titres et les mêmes exhibitions avec les mêmes orges. Les habitudes de café sont devenues plus absorbantes, et l'on a envoyé à tous les diables même la Pille peu déclassée de M<sup>me</sup> Angot.

Puis, comme presque tous les artistes de valeur ont délaissé les genres nobles pour prostituer leurs talents aux sales idoles du jour..., les bons comédiens et les bons chanteurs sont devenus presque introuvables. Le peu qu'il en restait exige des prix insensés pour venir jouer devant des banquettes



souvent vides, sauf en ces rares moments d'un réveil de bon goût qui ne dure pas longtemps! Tout a disparu avec le culte de l'art classique et réservé. Voilà pourquoi, même avec de fortes subventions, l'art s'en va comme toutes les bonnes choses à Nantes et partout.

Voilà pourquoi les directeurs, même les plus habiles et les mieux intentionnés, comme M. Coulon, se ruinent avec une troupe lyrique très-distinguée, mais trop onéreuse.

Voilà pourquoi, même avec deux théâtres et sans avoir à redouter la concurrence, la découverte d'un directeur finira par devenir plus difficile que celle d'un merle blanc.

Hier, un immense auditoire, d'une élégance extrême, applaudissait, dans la salle des Beaux-Arts, l'élite de la troupe théâtrale, M<sup>mes</sup> Seveste et Fort-Briol; MM. Coulon, Dauphin et Rougé, ainsi que le célèbre Serrais, le violoncelliste par excellence, de traditionnelle renommée.

Ce délicieux concert était suivi d'un ravissant petit chef-d'œuvre de Victor Massé, *les Noces de Jeannette*, interprété avec un goût, un sentiment et un entrain merveilleux.

Faites donc aller tout ce beau monde à la salle Graslins. Impossible! vous l'en avez dégouté; rien ne l'y fera revenir!

A qui devons-nous cela?... A cette fangeuse décadence théâtrale contre laquelle nous élevons la voix depuis plus de 30 ans. Ah! vous avez voulu faire de la maison de Molière et de Rossini des écuries d'Augias... essayez de la nettoyer aujourd'hui et d'y ramener la foule! Avouez, auteurs, exploiters et public, que vous payez cher aujourd'hui les excès de l'art démoralisateur.

Le ministre de l'intérieur a adressé aux préfets une circulaire pour leur faire connaître la marche à suivre dans les réclamations qui se sont élevées sur les divers points du territoire au sujet du vote des militaires. Dans certaines communes, des militaires en permission ont été autorisés à voter; dans d'autres, leur vote a été refusé. Le ministre rappelle que le vote des militaires qui ne se trouvent pas soit en résidence libre, soit en non activité, soit en possession d'un congé régulier, est nul et de nul effet.

**Numismates, à vos pièces!** — Un cultivateur de Limoges, propriété située en la commune de Rédené (Finistère), vient de faire une découverte qui intéresse vivement les numismates. En creusant les fondements d'une grange, il a découvert deux pots de terre remplis d'une prodigieuse quantité de monnaies d'argent et de quelques monnaies d'or.

Celles-ci, d'une conservation parfaite et du diamètre de nos pièces de 40 cent. à peu près, sont des monnaies arabes. Les monnaies d'argent, du module de nos pièces de 2 cent., remontent au onzième et douzième siècles. Ce sont des monnaies d'Etienne de Guingamp, de Foulques d'Anjou, d'Henri II d'Angleterre, de Guy de Thouars, de Saint-Martin de Tours, etc., etc.

Quant à la présence des monnaies arabes parmi les monnaies bretonnes, il n'y a pas lieu de s'en étonner; elles avaient cours en Palestine du temps des croisades; en outre, les Sarrasins occupaient l'Espagne à la même époque.

## Variétés.

### A PROPOS DU VESTIAIRE DE LUCULLUS ET DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES.

Un jour, dit Horace, des comédiens vinrent demander à Lucullus s'il pouvait leur prêter cent manteaux. — Où trouver tout cela? dit-il. Je verrai cependant, et donnerai ce que j'aurai. Bientôt il écrit qu'il en a cinq mille, qu'on peut en venir prendre une partie, ou le tout. Nous sommes tous des Lucullus tellement riches que nous ne connaissons pas notre fortune. Je ne parle pas assurément des tas immenses d'or et d'argent qui remplissaient les coffres du Crésus romain. Qu'en ferions-nous, nous qui pouvons souper à notre ordinaire, sans dépenser, comme Lucullus, cinq mille drachmes d'argent, c'est-à-dire de notre monnaie 38,771 livres 5 sols. (Amyot, traduction de la *Vie de Lucullus*, par Plutarque.) Mais nos richesses intellectuelles, les livres et les manuscrits qui dorment dans les rayons poudreux de nos bibliothèques publiques, qui pourrissent à l'air? Qui pourra dire, par exemple, les trésors de science et de lumière entassés dans la Bibliothèque nationale de Paris?

Quelque problème que vous cherchiez à résoudre, quelque point particulier de l'histoire que vous travailliez à éclaircir, ils sont là, les livres précieux et rares dont la vue seule vous fera palpiter d'aise, dont la lecture vous donnera des extases que le gourmet ne trouve point au fond d'une coupe de son vin favori. Et vous partez pour Paris, pleurant de tendresse à la pensée des articles par lesquels les revues savantes vont exalter vos découvertes. Le livre, le manuscrit que vous avez tant de fois lu en rêve, va d'abord s'offrir à vos regards; ou, s'il se cache, c'est pour que vous ayez plus de plaisir à le découvrir. Vous entrez dans l'immense salle de travail. Les employés sont un peu raides; mais, aussi, ne peuvent-ils pas faire de politesses à tout venant. « Monsieur! » Pour toute réponse, une feuille de papier où l'on vous invite à écrire le titre exact de l'ouvrage que vous cherchez, son format, le nom et les prénoms de son auteur, la date de sa publication. Sans quoi, point de livre. « Mais, Monsieur, je ne suis pas si bien informé; je fais un travail sur telle question; ne pourriez-vous me dire les livres où elle a été traitée avant moi? » « Non; attendez le catalogue. » C'est vous inviter à attendre un siècle, l'inventaire de la Bibliothèque nationale étant un peu plus long à faire que celui du vestiaire de Lucullus. On a déjà mis vingt ans à dresser le catalogue de l'histoire. Il est vrai qu'il remplit neuf volumes in-folio.

Cet accident faisant que l'on rentre en soi-même, On est gros Jean comme devant.

Aussi bien Lucullus devait-il être embarrassé quelquefois pour changer de vêtements, encore qu'il possédât — sans le savoir, il est vrai — cinq mille manteaux.

Mieux vaut n'avoir que quelques habits, mais en connaître le nombre, la couleur et l'étoffe, et savoir où les prendre, pour pouvoir s'en servir, selon le besoin. Mieux vaut une bibliothèque de province dont le catalogue est fait qu'une bibliothèque de capitale dont le catalogue est à faire. Il arrive que l'on travaille parfois avec plus de fruit dans la bibliothèque d'Angers et dans celle de Tours, que dans l'immense bibliothèque nationale de Paris.

A Angers et à Tours, il y a deux bibliothécaires qui se sont dit que, dût leur vie y passer tout entière, ils feraient savoir à leurs concitoyens les ressources des collections dont la conservation leur a été confiée. Voilà bientôt vingt ans que M. Lemarchand et M. Dorange passent à compter, à classer, à ranger, à étiqueter les 40 ou 50,000 volumes de leurs bibliothèques; il leur a fallu, en particulier, feuilleter, page par page, tous leurs manuscrits; se fatiguer les yeux à les lire, pour pouvoir décrire jusqu'aux moindres documents qu'ils renferment: tâche vraiment ingrate et pénible à laquelle M. Dorange a pensé perdre la vue. Mais qu'importe? Cinq ou six volumes du catalogue d'Angers ont été donnés au public; le catalogue de Tours est rédigé en entier et l'impression en est commencée magnifiquement. Les savants de la France entière peuvent maintenant, sans quitter leur cabinet, juger de l'intérêt qu'il y a pour eux à visiter les bibliothèques d'Angers et de Tours. Les bibliothécaires leur ont dit où creuser; un coup de pioche leur fera découvrir des trésors. Au savant, tout l'honneur.

*Feret alter honores;*

au bibliothécaire, toute la peine,

*Sic vos, non vobis;*

Mais quoi, défendez-vous au sage de se donner des soins pour le plaisir d'autrui?

Maintenant donc, la ville de Tours connaît ses richesses; elles sont telles que l'Europe entière peut les lui envier. Nous ne parlons pas de sa magnifique collection d'incunables, mais de ses 4,500 manuscrits dont le catalogue vient d'être livré au public. Le plus grand connaisseur de l'époque, M. Léopold Delisle, a déjà prédit que bien des savants viendraient consulter cette bibliothèque de province. Lui-même, préchant d'exemple, n'a pas dédaigné de consacrer une longue notice à la description d'un de ses manuscrits. Le savant éditeur de Froissart, M. Simeon Luce, y est venu, lui aussi, collationner une copie de la célèbre chronique.

Les éditeurs futurs de Tite-Live, de Térence, de Plaute, de nos chansons de gestes et de nos romans d'aventure, ne méneront pas leur œuvre à bien, s'ils n'y viennent travailler. Enfin, pour parler de ce qui nous touche de plus près, ceux qui s'occupent de l'histoire littéraire ou ecclésiastique de l'An-

jou y pourront faire des découvertes du plus grand intérêt.

Ils avaient donc d'autre souci que de bien dîner, ces moines, ces pieux fainéants que traite de si haut plus d'un savant moderne. Ils ne passaient donc pas tout leur temps à table, les moines de Marmoutiers qui ont copié ces livres; les chanoines de Saint-Gatien quittaient donc parfois leurs lits, plus doux que leurs hermines, pour s'occuper d'histoire ou de littérature. O châtimement infligé à l'incrédulité moqueuse de nos beaux esprits! Les plus grands savants de l'Institut passent leur vie à continuer deux œuvres des Bénédictins: *l'Histoire littéraire de la France* et le *Recueil des historiens de la Gaule*. Pas un savant qui, pour achever une œuvre d'histoire ou de littérature, ne doit passer de longues heures sur ces livres que d'humbles moines ont copiés ou conservés, au prix des plus grandes privations.

Pour nous, qui ne savons pas déchiffrer ces savants grimoires, nous ne visiterons pas la Bibliothèque de Tours sans intérêt ni profit. Nous ne comprendrions pas qu'un Saumurois quittât sa charmante résidence pour aller voir la coquette capitale de la Touraine, à moins toutefois qu'il ne voulût en revenir plus enchanté du paysage ravissant au milieu duquel il passe ses jours. Mais nous serons le premier à lui conseiller une visite à la vitrine où sont exposés les plus magnifiques manuscrits de la bibliothèque tourangelles. Il y admirerait l'Évangélaire en lettres d'or, conservé autrefois dans le trésor de Saint-Martin « avec un couvercle d'or du poids de 38 marcs, semé de perles et de pierreries, » sur lequel les rois de France prêtaient serment, comme abbés honoraires de Saint-Martin; la Bible de Charles-le-Grand; le sacramentaire de Grégoire-le-Grand; le Missel de Saint-Martin; les Heures d'Anne de Bretagne; l'histoire Romaine de Tite-Live; le Coran avec sa reliure orientale, etc.

Je suis sûr qu'il ne s'arrachera pas sans peine à la contemplation de ces arabesques, de ces capitales, de ces miniatures, souvent fines et élégantes, fraîches et naïves toujours. Mais, quelque plaisir que lui cause son voyage, quelque profit qu'il en retire, le souvenir le plus charmant qu'il en gardera sera celui de la cordialité, de la bienveillance avec laquelle M. Dorange lui aura fait les honneurs de son trésor. Avec leurs livres et leurs manuscrits, les moines ont laissé à la Bibliothèque de Tours le secret de la grâce avec laquelle ils accueillaient leurs hôtes et les forçaient à revenir. Ce n'est pas le legs que M. Dorange s'entend le moins bien à conserver. X.

## Faits divers.

### LA CAVALCADE DE SAINT-GERMAIN.

Une grande fête de bienfaisance a eu lieu hier, jour de la Mi-Carême, à Saint-Germain-en-Laye. Elle était organisée par les soins de la municipalité, avec le concours des 114<sup>e</sup> et 125<sup>e</sup> régiments de ligne, 12<sup>e</sup> régiment de hussards et 24<sup>e</sup> régiment de dragons.

L'Opinion annonçait la fête en ces termes :

« Cette cavalcade, à laquelle prendront part toutes les sociétés locales, comprendra quarante-et-un groupes, chars, pelotons de cavalerie, hérauts d'armes, sonneurs de trompe moyen âge, batteries, fanfares, maréchaussée, chevaliers, massiers, échevins, halbardiers, flambergiers, dragons de Villars, mousquetaires, travestissements, diables, singes, ours, clowns, charlatans, baladins, tribu arabe dans laquelle figurent les animaux gras présentés par la corporation de la boucherie, etc. »

Les volontaires d'un an du 12<sup>e</sup> régiment de hussards ont organisé un groupe de seigneurs des cours de Charles V, Louis XI, Louis XII, François I<sup>er</sup>, Henri II, Charles IX, Henri III, Henri IV, Louis XIII et Louis XIV, qui figurera dans le défilé.

Il y aura plusieurs chars : le char de la Ville, le char de Flore, le char de l'Imprimerie, le char de Bacchus et le char de l'Agriculture.

Outre la musique municipale, deux musiques de régiments de ligne et deux musiques de régiments de cavalerie feront partie de cette cavalcade.

Le soir, illumination générale et retraite aux flambeaux. \*

Le tribunal de Blois vient de condamner à 24 fr. d'amende et à six jours de prison un

radical qui, pendant la période électorale, avait traité de voleur et de canaille le maire de sa commune. Ce citoyen, qui répond au nom de Léopold Bouillé, habite Mont, où il se distingue par un radicalisme effréné. Un seul fait donnera l'idée de la pureté de ses opinions : il est désespéré de ne pas pouvoir se faire débaptiser.

Robert aîné, l'un des maîtres d'armes de Paris les plus connus, est mort subitement vendredi soir. Il était l'aîné de trois fils que Robert père, professeur d'escrime sous la Restauration, avait formés à son école.

## Dernières Nouvelles.

Dans sa séance d'hier jeudi, au Sénat, M. Charles Rolland a déposé une proposition ainsi conçue :

« Article unique. — La loi du 20 janvier 1874, relative à la nomination des maires et adjoints par le pouvoir exécutif, est abrogée. » (Très-bien, à gauche. — Murmures à droite.)

La commission nommée par le Sénat pour examiner la proposition d'amnistie, déposée par M. Victor Hugo et plusieurs de ses collègues, se compose de :

MM. Krantz, marquis de Maleville, Michel, amiral Dompière d'Hornoy, de Belcastel, général Changarnier, Paris, Delsol, Fourcand.

Elle est en très-grande majorité contraire au projet.

Pour les articles non signés : P. GODET.

## Bulletin Financier.

Paris, 24 mars.

Il faut cependant s'entendre : tels banquiers et directeurs d'établissements qui entretiennent le mouvement de hausse sur les rentes françaises sont précisément les personnages qui, dans certains lieux et milieux financiers, tiennent à flot les projets de conversion du 5 0/0. S'il doit y avoir conversion, pourquoi achètent-ils des rentes? Pourquoi? Tout cela serait inexplicable si nous ne savions : 1<sup>o</sup> que seul, M. Léon Say, de tous les ministres du maréchal, désire la conversion afin d'attacher son nom à une opération qui, véritablement, allégera le poids des charges du Trésor; 2<sup>o</sup> que l'heure de la conversion ne sonnera pas de sitôt; 3<sup>o</sup> que si certains banquiers en parlent, c'est afin de prouver que le mouvement de hausse est tellement naturel, irrésistible, que même la perspective d'une conversion du 5 0/0 ne l'arrête pas; 4<sup>o</sup> que les banquiers et les établissements se réservent de démentir les bruits de conversion le jour prochain, où dans l'intérêt des grosses émissions qu'ils préparent, ils voudraient voir coter le 5 0/0 106 et même 107 francs.

Le marché de ce jour ne comporte pas d'autres observations. Pas plus au comptant que sur l'échiquier du terme, nous ne voyons presque pas d'autres affaires que celles qui sont nouées par les personnes dont nous venons de parler.

Au coup de cloche, le 3 0/0 coté 66,95; le 5 0/0 105,25; l'Italien 74,40, et le Turc 17,45.

## AU PETIT ST-THOMAS

27, 29, 31, 33 et 35, rue du Bac, et 25, rue de l'Université.

PARIS

La Maison du Petit Saint-Thomas, l'une des plus anciennes et des plus importantes Maisons de Nouveautés de Paris, se recommande surtout par le bon goût et l'immense variété de ses assortiments.

La première, elle a mis véritablement en pratique le système de « vendre toutes les marchandises à très-bon marché et entièrement de confiance. » Ce principe, toujours suivi et complété par un soin constant d'apporter la plus grande économie dans les frais généraux, lui a valu une vogue méritée et persistante, en permettant au public d'apprécier la réalité des avantages que cette Maison ne cesse d'offrir.

ENVOI FRANCO

d'Echantillons, Catalogues et Dessins.

ENVOIS FRANCO

A PARTIR DE 25 FRANCS

DANS TOUTE LA FRANCE, L'ALLEMAGNE, LA-BELGIQUE, LA SUISSE, LONDRES ET L'ITALIE SEPTENTRIONALE



Refusez toute contrefaçon. — N'acceptez que nos boîtes en fer-blanc, avec la marque de fabrique *Revalescière Du Barry*, sur les étiquettes.

**SANTÉ A TOUS** rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

# REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

Trente ans d'un invariable succès, en combattant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mé-

lancoie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, membrane muqueuse, cerveau et sang. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, réussit à éviter tous les accidents de l'enfance. — 88 000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castelluart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

N° 63,476 : M. le curé Compere, de dix-huit ans de dyspepsie, gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes. N° 46,270 : M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N° 46,210 : M. le docteur médecin Marin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N° 46,218 : le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N° 48,744 : le docteur-médecin Shor-

land, d'une hydropisie et constipation. — N° 40,522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres, par suite d'excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 6 kil., 32 fr. ; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière, en boîtes de 4, 7 et 60 francs. — La Revalescière chocolatée, en boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c. ; de 24 tasses, 4 fr. ; de 48 tasses, 7 fr. ; de 576 tasses, 60 fr. ; ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. — Dépôt à Saumur, chez M. Common, rue Saint-Jean ; M. GONDRAUD, rue d'Orléans ; M. BESSON, successeur de M. TEXIER, rue Saint-Jean ; M. J. RUSSON, quai de Limoges ; et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et Co, 26, place Vendôme, Paris. (31)

## CHEMIN DE FER DE POITIERS

### Service d'hiver.

Départs de Saumur pour Poitiers	
6 heures 20 minutes du matin.	
11 — 30 —	
1 — 45 —	du soir.
7 — 40 —	
Départs de Poitiers pour Saumur	
5 heures 33 minutes du matin.	
10 — 45 —	
12 — 30 —	du soir.
6 — 20 —	

Tous ces trains sont omnibus.  
P. GODET, propriétaire-gérant.

## COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 23 MARS 1876.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance décembre. . . . .	66	93	» 13	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov. . . . .	735	»	»	Canal de Suez, jouiss. Janv. 70.	748	35	»
4 1/2 % jouiss. septembre. . . . .	95	23	»	Crédit Mobilier. . . . .	192	50	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	657	50	»
5 % jouiss. novembre. . . . .	105	23	»	Crédit foncier d'Autriche. . . . .	508	75	»	Société autrichienne, j. Janv. . . . .	608	75	»
Obligations du Trésor, 1. payé. . . . .	473	75	»	Charentes, 400 fr. p. j. août. . . . .	328	75	»	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857 . . . . .	231	»	»	Est, jouissance nov. . . . .	385	»	»	Orléans. . . . .	319	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860 . . . . .	486	75	»	Paris-Lyon-Méditerran., j. nov. . . . .	990	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	313	»	»
— 1865, 4 % . . . . .	501	25	»	Midi, jouissance juillet. . . . .	723	75	»	Est. . . . .	313	»	»
— 1869, 3 % . . . . .	367	75	»	Nord, jouissance juillet. . . . .	1337	50	»	Nord. . . . .	315	25	»
— 1871, 3 % . . . . .	349	»	»	Océan, jouissance octobre. . . . .	1020	»	»	Ouest. . . . .	311	50	»
— 1875, 3 % . . . . .	479	»	»	Orléans, jouissance juillet, 65. . . . .	643	75	»	Midi. . . . .	313	25	»
Banque de France, j. juillet. . . . .	3665	»	»	Vendée, 350 fr. p. j. jouiss. juill. . . . .	»	»	»	Deux-Charentes. . . . .	292	»	»
Comptoir d'escompte, j. août. . . . .	617	50	»	Compagnie parisienne du Gaz. . . . .	1135	»	»	Vendée. . . . .	249	50	»
Crédit agricole, 200 fr. p. j. juill. . . . .	480	»	»	Société Immobilière, j. Janv. . . . .	23	»	»	Canal de Suez. . . . .	582	50	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr. . . . .	370	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill. . . . .	333	»	»				
Crédit Foncier, act. 500 fr. 250 p. . . . .	875	»	»								

## CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

### GARE DE SAUMUR (Service d'hiver, 20 décembre)

Départs de Saumur vers Angers	
3 heures 8 minutes du matin, express-poste (s'arrête à Angers).	
6 — 45 —	omnibus.
9 — 1 —	
1 — 39 —	soir.
4 — 19 —	
7 — 17 —	express-omnibus.
Départs de Saumur vers Tours	
3 heures 35 minutes du matin, omnibus-omnibus.	
8 — 30 —	omnibus.
9 — 41 —	express.
4 — 44 —	omnibus.
10 — 28 —	express-poste.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 7 heures 15 minutes.

SOCIÉTÉ ANONYME  
**DU CHEMIN DE FER DE POITIERS A SAUMUR**  
Capital social : Fr. 2,000,000

MM. les Actionnaires du Chemin de Fer de Poitiers à Saumur sont avertis qu'une Assemblée générale ordinaire et extraordinaire aura lieu, en exécution des articles 39, 40, 47 et 50 des Statuts, le samedi 29 avril prochain, à midi, à l'Hôtel du Palais, à Poitiers.

### EXTRAITS DES STATUTS :

ART. 39. — L'Assemblée générale des actionnaires se réunit chaque année, dans le courant du mois d'avril, au siège de la Société ; en outre, le Conseil d'Administration peut convoquer extraordinairement une Assemblée générale toutes les fois qu'il en reconnaît l'utilité.

ART. 40. — Cette Assemblée se compose de tous les actionnaires, propriétaires de cinq actions au moins. La liste en est arrêtée par les administrateurs, de concert avec les commissaires, huit jours avant la date fixée pour la réunion de l'Assemblée. Les actionnaires inscrits sur les registres de la Société, par suite du dépôt de leurs actions dans la caisse sociale huit jours avant la confection de la liste, peuvent seuls y figurer.

Cette obligation de dépôt des actions n'est applicable qu'aux actions au porteur seulement. Les actionnaires, propriétaires de cinq actions nominatives ou plus, seront inscrits d'office sur la liste des membres de l'Assemblée générale.

Il est remis à chaque déposant une carte d'admission. Cette carte est nominative et personnelle.

ART. 47. — Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents.

Chacun d'eux a autant de voix qu'il possède de fois cinq actions, sans que personne puisse en avoir plus de cinq en son nom personnel, ni plus de dix tant en son propre nom que comme mandataire.

ART. 50. — Convoquée extraordinairement, l'Assemblée délibère sur les modifications aux Statuts, sur l'augmentation du fonds social, sur les emprunts autres que celui prévu à l'article 7, sur les demandes d'embranchement ou de prolongement, de renouvellement de concessions ou de concessions nouvelles, traités d'acquisition de chemin de fer, réunion, fusion ou alliance avec d'autres Compagnies.

Dans ces divers cas, elle n'est régulièrement constituée et ne délibère valablement qu'autant qu'elle est composée d'un nombre d'actionnaires représentant la moitié au moins du capital social.

OBSERVATION IMPORTANTE. — Dans le cas où vous ne pourriez pas vous rendre en personne à la réunion,

veuillez vous y faire représenter par un autre actionnaire, propriétaire lui-même de cinq actions, ou bien envoyez à l'Administration le pouvoir en blanc ci-contre, pour éviter les inconvénients d'une nouvelle convocation.  
L'Administrateur délégué,  
(122) LE BLANC-TURQUAND.

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
PAR ADJUDICATION,  
En l'étude de M<sup>e</sup> CLOUARD,  
Le dimanche 23 avril 1876, à midi.

### LES IMMEUBLES

Dépendant de la succession de M. Mon-sallier, savoir :

1<sup>o</sup> UNE MAISON, à Saumur, rue de la Maréchalerie, n° 1, comprenant : caves ; au rez-de-chaussée, corridor, salle à manger, cuisine, porche, vestibule et deux autres pièces ; au premier, trois chambres à feu et cabinet ; mansarde et greniers au-dessus ; cour et très beau jardin, contenant 14 ares.

2<sup>o</sup> PETITE MAISON avec JARDIN, à la Gueule-du-Loop, derrière Grenelle, commune de Saumur, joignant M. Doyalle, M. Cocuau et le chemin qui conduit de la Gueule-du-Loop au chemin de Chânières, en longeant le chemin de fer de Poitiers.

L'entrée en jouissance aura lieu de suite.  
S'adresser, pour tous renseignements, à M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
A L'AMIABLE,

### UNE MAISON

TRÈS-PROPRE AU COMMERCE  
Située à Saumur, rue d'Orléans, n° 69,

Joignant l'hôtel des Voyageurs et M. Clouard ;  
Cour, deux grandes écuries, vaste hangar.  
S'adresser audit M<sup>e</sup> CLOUARD.

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
A L'AMIABLE,

### UNE MAISON

Située à Saumur, rue Bodin, n° 2, et place de l'Arche-Dorée, n° 7.

Joignant M. Abraham et M. Mon-blanc.  
S'adresser à M. SAVATIER, horloger, qui l'occupe en partie, ou à M<sup>e</sup> CLOUARD. (47)

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
A L'AMIABLE,  
**LA FERME**  
DE LA

### MAISON-BLANCHE

Située communes du Coudray, d'Ar-tannes et de Distré,

D'une contenance de 12 heclares 22 ares 27 centiares.  
S'adresser à M. FORGET, expert à Montreuil-Bellay, ou à M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire. (49)

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
A L'AMIABLE,

### JOLIE PROPRIÉTÉ

A la Pierre-Couverte.

Chemin de Munet, commune de Bagneux,

Comprenant maison d'habitation, cave, pressoir, servitudes, puits, citerne, jardin, vigne, trois grands bassins ; le tout en très-bon état, bien planté d'arbres fruitiers de toute espèce en plein rapport, d'une contenance de 69 ares.

S'adresser à M. PELÉ, propriétaire-horticulteur, qui habite la propriété, tous les jours, avant midi ; en son absence, à M. François RENAUD, au même canton, ou à M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire. (48)

Etude de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

En totalité ou par parties,

Quatre-vingt-sept ares de terre et vigne, au canton du Pont-Foucharde, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, joignant la route départementale de Saumur à Saint-Florent, les prés, MM. Silvy et Thibault.

Vingt-cinq ares de terre, au canton du Terrageau, commune de Souzay.  
S'adresser à M<sup>me</sup> CHAMPNEUE, à Saumur, rue de Bordeaux, à M<sup>lle</sup> FOUQUET, à Varrains, ou au notaire.

**A VENDRE**

### VIN

DE SAINT-NICOLAS-DE-BOURGUEIL

CLOS DU PAVILLON.  
Première qualité.  
S'adresser au bureau du journal.

**A LA VILLE DE PARIS**  
Place Saint-Pierre SAUMUR.

### AGRANDISSEMENT

Vaste galerie, spécialement destinée à la vente de la confection pour hommes, jeunes gens et enfants.

### Prochainement l'ouverture.

### DEUX NOUVEAUX RAYONS

Chapeaux feutre, chapeaux de paille, casquettes, plus de 3,000 à choisir.

Parapluies en tous genres, 50 pour cent meilleur marché que dans les spécialités. (88)

### VIN DE LA CLAPE

(Un des meilleurs crus du Narbonnais).

Vin de table, de l'année : 75 francs la pièce, de 225 litres environ, fût compris. — Vin vieux : 95 fr. — Le tout contre remboursement et franco de tous frais jusqu'à la gare du destinataire.

S'adresser à M. DUCHATEAU, propriétaire à Narbonne (Aude).  
Vins fins et étrangers (on demande des représentants).

### FABRIQUE DE TREILLAGES EN TOUS GENRES.

## FANT

9, rue Saint-Nicolas, à Saumur.

Volières, Poulaiers, Faisanderies, Espaliers, Tambours à poissons, Corbeilles pour jardins, Entourages de tombes, Grilles pour vitreaux d'églises, Cribles.

### MALADIES DARTREUSES

GUÉRIES PAR LE

### SOVERAIN ANTI-HERPÉTIQUE

du docteur O'Relaw.

Ce Spécifique végétal indien guérit radicalement les Maladies dartreuses internes et externes les plus invétérées.

Dépôts principaux : à Paris, Pharmacie centrale de France ; M<sup>me</sup> Darasse et C<sup>ie</sup> ; M<sup>me</sup> Hugot ; — à Bordeaux, pharmacie Béguier ; — à Angers, Baudry et Brard, pharmaciens.

Chez les dépositaires, demander l'instruction gratuite.

### SIROP DE LABARRÈRE DE DENTITION

Il y a des contrefaçons. — Exiger la signature.  
A l'aide de ce dentifrice bien connu, employé en simples frictions sur les gencives des enfants qui font des dents, la sortie des dents s'effectue sans cris et sans douleurs. — Prix du flacon, 3 fr. 50. Notice explicative envoyée franco.

PARIS : DÉPÔT CENTRAL, 4, rue Montmartre.  
SEUL DÉPÔT, à Saumur, à la pharmacie PASQUIER. (2)

## RIELLANT

DENTISTE

Rue de l'Hôtel-de-Ville, à Saumur.

### MALADIES CHRONIQUES

Vices du sang, Cancers de toute nature, Epilepsie, Ulcères, Catarrhes, Rhumatismes, Asthmes, Catarrhes, Rhumatismes, Toux, Maladies de la peau, de la poitrine, de l'estomac, du cœur, foie et des voies urinaires.

On ne paie les honoraires qu'est la garantie donnée par le médecin homéopathe, 80, rue d'Amsterdam, à Paris, en s'adressant de 5 à 5 h. — Par correspondance affranchie.

### UNE MAISON DE COMMERCE

demande un enfant de commerce sachant lire et écrire.  
S'adresser au bureau du journal.

### FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et ne s'efface pas les plumes métalliques.